



Compte Rendu du 3^{ème} Think Tank de l'ATIBT

Visioconférence, 2-3 novembre 2020

Le 3^{ème} think tank de l'ATIBT sur le thème « **Quel avenir pour les entreprises certifiées dans le bassin du Congo ?** » a eu lieu les 2 et 3 novembre 2020, en format vidéoconférence. Depuis sa création en mai 2018, le think tank est soutenu par le programme marketing de l'ATIBT.

Conçu comme un « laboratoire d'idées » à dimension internationale, une traduction simultanée a permis la participation de différents partenaires anglophones de l'ATIBT. Au total, environ 80 personnes ont été connectées à la rencontre. Celle-ci s'est construite autour de 4 webinaires de 2h30 ciblés sur les thématiques suivantes :

Session 1 - Améliorer l'image des bois tropicaux certifiés en Europe.

Session 2 - Rendre de la valeur aux forêts, valoriser les services écosystémiques (SE) et la certification

Session 3 - Développer des collaborations avec l'Asie pour agir conjointement sur la gestion durable des forêts tropicales.

Session 4 - Explorer les nouveaux marchés des bois tropicaux.

L'ensemble des présentations effectuées au cours des sessions se trouve sur les liens suivants en ordre chronologique :

Titres en français : <https://www.atibt.org/fr/media/66/3eme-think-thank-de-latibt>

Titres en anglais : <https://www.atibt.org/en/media/66/3rd-think-thank-of-atibt>

L'enregistrement des différentes sessions Zoom est également disponible :

[Session 1 - Amélioration de l'image des bois tropicaux certifiés](#)

[Session 2 - Redonner de la valeur aux forêts. Services environnementaux et certification](#)

[Session 3 – Travailler avec les opérateurs asiatiques](#)

[Session 4 - Explorer les nouveaux marchés](#)

Au total, 34 speakers se sont exprimés au cours de 35 présentations, réparties sur les différentes sessions. Claude Garcia (Cirad – ETH) a assuré la modération des discussions qui ont eu lieu au cours des quatre sessions, donnant lieu à des discussions assez approfondies.

Le compte-rendu ci-dessous restitue l'essentiel des échanges, en situant les sessions en ordre non chronologique, avec les sessions dans l'ordre suivant : 1-4-2-3. Ainsi la session sur l'image des bois tropicaux est suivie par la session « marché » car différents sujets sont proches.

*

Groupe de réflexion – Améliorer l'image des bois tropicaux certifiés en Europe.

Le leader de cette action est : Bertrand Faucon bfaucon@stratemark.fr



Concernant l'amélioration de l'image des bois tropicaux, les échanges ont débuté sur les questions de communication. Une revue des actions en cours concernant la marque Fair&Precious a été faite, en citant les différents projets en lien avec le programme. Un projet de réalisation de films sur les bénéfices de la gestion durable des forêts et la promotion de l'achat de bois

certifiés a été proposé. A suivi une proposition de former et d'équiper, à 'occasion de ces tournages, des correspondants locaux « Fair&Precious », dans les concessions et parmi les collaborateurs et la population autochtone. Ceci aurait pour objectif de réaliser des témoignages et des reportages sur les bonnes pratiques de gestion durable des forêts, avec « un zoom » sur les communautés locales et le **projet OKA** de CIB Olam qui a été lancé à l'occasion du think tank.

Le **rapport durabilité** réalisé par la société Interholco a également été mentionné.

Les Partenariats avec STTC (IDH) et SW4SW (FAO) ainsi que le prochain Congrès Forestier Mondial de Séoul, ont été également évoqués comme autant d'occasions de partager nos visions de la gestion durable du bassin du Congo.

L'accès aux marchés publics au travers des appels d'offres préconçus a été mentionné, ainsi que l'appui à la conception de politiques d'achat durable. Une actualisation des informations disponibles concernant la **Stratégie de Lutte contre la Déforestation Importée** (SNDI) a été faite, avec notamment l'annonce de la parution prochaine d'un guide des achats publics en France. Pour rappel, la SNDI encouragera les filières en capacité de démontrer l'origine "zéro déforestation" de différentes matières premières agricoles importées (cacao, huile de palme, soja, viande, bois). Compte tenu de l'état d'avancement des autres filières dans ce domaine (autres que le bois), il devrait y avoir une vraie opportunité pour le bois tropical, au vu de l'analyse qui se dessine sur la qualité des labels. La SNDI française est également en discussions au niveau des autorités européennes pour un plus large déploiement.

Le travail d'influence à faire sur les marchés a été évoqué, pour appuyer la communication Fair&Precious avec l'utilisation d'influenceurs en tant que « multiplieurs » de messages clairs, nets et précis, tant auprès des acheteurs et des distributeurs que de l'opinion publique.

Un benchmarking a été initié avec **The Bornéo Initiative** (TBI), et la proposition d'un voyage d'étude en Indonésie ou en Papouasie Nouvelle Guinée a été faite pour mieux comprendre les tenants et les aboutissements de cette initiative.

Concernant le RBUE, la nécessité d'étendre la diligence raisonnée au-delà des premiers metteurs en marchés, sur toute la chaîne jusqu'au consommateur final, a été mentionnée. Tant qu'il y aura discussion sur la légalité du bois tropical, il sera très difficile de le promouvoir. L'image ne s'améliorera que lorsque l'approvisionnement en bois tropical en provenance d'Afrique sera totalement légal, et la nécessité d'écarter toute concurrence illégale est cruciale.

La lutte contre le bois illégal doit se poursuivre, et la faiblesse des actions proposées par les services publics des pays importateurs en Europe a été notée.

*

Groupe de réflexion - Explorer de nouveaux marchés pour les bois tropicaux

Les leaders de cette action sont :

Alessandra Negri : alessandra.negri@atibt.org

Stéphane GLANNAZ : stephane.glannaz@preciouswoods.com

Lors de la session de travail sur les marchés, les thèmes principaux ont été nombreux, allant de la consolidation des marchés des produits en bois tropical au développement de nouveaux marchés comme le tourisme.

La décision de la CEMAC **d'interdire l'exportation de grumes à partir de 2022** a fait l'objet d'un exposé. La comparaison avec la situation actuelle du Gabon, 10 ans après l'interdiction de 2010, a été soulignée, et la mise en route de la zone de Nkok a également fait l'objet de remarques concernant son efficacité. Concernant cette interdiction, des **mesures d'accompagnement** devront être mises en œuvre, et non pas seulement pour les sociétés s'installant dans les Zones d'Economie Spéciale (ZES) qui vont être créées. En effet, il ne faut pas pénaliser les entreprises déjà installées. Il y a des raisons pour lesquelles l'interdiction des grumes peut être une contrainte importante pour certains pays : les

infrastructures défaillantes, le manque d'encouragement de l'industrie, le manque de personnel formé, l'énergie ou plutôt l'absence de celle-ci, etc... La COMIFAC s'est également prononcée sur ce sujet, en soulignant que l'organisation serait aux côtés des gestionnaires forestiers, et que lors de la réunion CEMAC, il avait été souligné qu'une fiscalité devrait être adaptée.

La crise COVID, bien qu'elle n'ait pas été au centre des débats, ne va pas aider cette évolution, car les entreprises restent malgré tout fragilisées en ce moment.

Il a été dit aussi que l'interdiction d'exportation des grumes serait antinomique avec la diversification des essences en raison de l'inadéquation entre l'outil industriel existant et les LKTS. L'exploitation des LKTS nécessiterait de les exporter en grumes, vu leur moindre abondance qui ne permet pas de régler une scierie pour répondre à de gros contrats. Il y a été souligné aussi que des pays qui depuis longtemps n'exportent plus de grumes ne sont pas moins empêchés de lancer des essences moins connues.

La décision des JO de Paris, prise au travers de l'établissement public SOLIDEO, d'**interdire les bois tropicaux** pour la construction du « village olympique » contrairement à ce qui avait été pratiqué pour les JO de Londres, a été critiquée. Un travail entre LCB et ATIBT aura lieu pour tenter de faire revenir SOLIDEO sur sa décision. Un projet de faire intervenir les Etats Africains auprès de SOLIDEO a été envisagé, car ces Etats doivent aussi défendre leurs productions.

Mener des campagnes conjointes, notamment en mobilisant des influenceurs, permettrait d'optimiser les ressources. Après les JO en France se joue peut-être également l'avenir du bois Africain comme matériau de choix et pourvoyeur de solutions face aux enjeux climatiques et sociaux. Mais les campagnes ne suffisent guère à elles seules, sans des incitations pour les acteurs responsables et des sanctions pour les autres. Ainsi, l'action doit rester positive, mais cette situation a mis en avant le besoin de communication de notre filière, ensemble avec ONG's et politiques. Il faut trouver les arguments pour positionner le bois tropical dans l'achat public.

Un projet de « **Community Forests** » a été évoqué par Precious Woods, pour créer des ponts entre communautés urbaines des pays consommateurs et communautés rurales en Afrique. Concernant l'écotourisme, le projet "pont de canopée" au Gabon a été mentionné pour regretter qu'il n'ait pas pu être mené à bien.

Le bilan de l'étude sur les **produits connexes** menée en 2019 a été présenté, pour souligner le niveau d'ingéniosité des entreprises confrontées à une raréfaction drastique de la ressource : étuvage pour transformer propriétés des essences LKTS, récupération maximale, etc.. Il est urgent de développer de nouveaux marchés, de nouveaux produits, de nouvelles stratégies pour la transformation locale du bois. Les marchés régionaux africains sont certainement une opportunité clé.

La **plateforme « Responsible Timber Exchange »** de BVRio (www.bvrio.com), lancée en novembre 2016. L'utilisation gratuite de la plateforme de négociation en ligne permet de s'approvisionner en bois légal et durable dans le monde entier. Cette plateforme disponible en anglais, français, portugais, espagnol, indonésien et chinois a été commentée. Des questions concernant l'intensification de cette plateforme pour l'Afrique Centrale, et la vérification de l'origine durable du bois ont été posées.

Parmi les projets récemment initiés ou en cours d'instruction par le PPECF qui ont été présentés et qui se trouvent en lien avec les questions d'image ou de marchés du bois tropical, on peut signaler :

- **Le projet Thémis**, pour collecter des données concernant l'engagement des entreprises dans différents pays européens, à rapprocher peut-être de la plateforme de commercialisation de bois gérés durablement gérée par BVRio. Il faudrait donc prévoir une interface BVRIO-Thémis pour accroître l'efficacité de cette étude.
- **Le projet Dryades**, pour souligner l'importance de disposer de analyses de cycle de vie (ACV) et de fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) pour atteindre le marché de la construction et du neuf. Ces éléments seront indispensables en 2021, si l'on souhaite toucher le marché de la construction français (et à venir dans plusieurs pays).
- **Le projet LKTS**, pour l'appui aux initiatives des différentes sociétés concernant leur mise sur le marché des LKTS (dont il a été suggéré qu'elles s'appellent désormais « sustainable timber species » (STS). Le PPECF a proposé aux entreprises du programme la mise en route de travaux

répondant aux besoins de chacune, avec un « coaching » sur le modèle de ce qui a été fait pour la certification. Pour mémoire, le CIRAD a réalisé la caractérisation de nombreuses essences tropicales (une centaine pour l'Afrique) avec les fiches TROPIX <https://tropix.cirad.fr/fiches-disponibles>. Il faut se focaliser en premier lieu sur des essences ou groupes d'essences très abondantes dans la région : Limbali, Ilomba, Essia, Eveuss, Celtis,...

*

Groupe de réflexion - Rendre de la valeur aux forêts, valoriser les services écosystémiques (SE) et la certification

Les leaders de cette action sont :

Caroline Duhesme : caroline.duhesme@atibt.org

Nicolas Perthuisot : nicolas.perthuisot@wanadoo.fr

Une session a été consacrée à l'enjeu crucial de donner davantage de valeur aux forêts. Orientée sur les questions de certification, de paiement pour services environnementaux et de bien être et de l'aménagement forestier, cette session a permis d'aborder la réflexion sur le rôle et la responsabilité des gestionnaires forestiers, et les limites du modèle de concession forestière en termes de rentabilité.

D'un côté des certifications : la préparation de l'AG du FSC à Bali, en octobre 2021, et plus particulièrement le cas de la Motion 18/2020 **préconisant la suppression de la motion 65 sur les IFL et l'élaboration de mesures de protection des forêts** ont été commentés. Il a été rappelé par le FSC que **les règles du FSC** limitent la flexibilité accordée aux discussions des groupes nationaux de normalisation pour l'adaptation des motions, et a souligné que l'ATIBT et ses membres ont raison de se concentrer sur la défense des propositions de motions pour la prochaine AG.

Une présentation de l'état d'avancement actuel du projet **PAFC-Bassin du Congo** a été faite, rappelant que le standard de gestion forestière a été validé en octobre 2020 et indiquant que le système de certification PAFC BC devrait être prêt pour le premier semestre 2022. La validation du standard est un vrai succès, car il constitue une référence consensuelle, pragmatique et novateur en matière de critère d'évaluation, intégrant des indicateurs marqueurs tels que les plans de gestion social et de la faune, les calculs de gaz à effet de serre, l'évaluation des stocks de carbone. Il reste à résoudre certains problèmes pour que le système de certification PAFC BC couvre et serve la certification des opérations des entreprises sur le bassin du Congo, notamment de trouver des organismes d'accréditations intéressés à développer un programme d'accréditation pour la sous-région.

Certains sujets spécifiques, comme la **fiscalité**, ont été également abordés. La révision et l'harmonisation des fiscalités forestières dans la zone CEMAC sont indispensables à la survie des entreprises, car trop de disparités existent comme les écarts énormes entre les redevances forestières annuelles (RFA), les taxes d'abattage, les droits de sortie. La fiscalité impacte le prix de revient des bois en grumes et transformés à des degrés divers. Dans les perspectives de renouvellement des plans d'aménagement et d'industrialisation, c'est une problématique majeure. Mais des initiatives de mécanismes d'incitations fiscales en faveur de la certification (par exemple la nouvelle loi des finances au Gabon) basés sur une fiscalité différenciée en fonction du niveau de certification représente une opportunité de récompenser les sociétés certifiées et de répartir indirectement les coûts de la certification.

Le mécanisme des **paiements pour services environnementaux** et de bien-être (PSEBE) en lien avec les ODD a fait l'objet de différentes présentations, avec une question fondamentale : qui peut payer pour les services environnementaux qu'offrent les sociétés forestières ? Beaucoup de mécanismes sont à l'étude, mais peu sont actifs et opérationnels. Il y a une certaine difficulté actuellement de voir ce qui va réellement fonctionner. La **plateforme Vertdeep** qui a été présentée permettra d'assurer les échanges et la « liquidité » des certificats en créant un vrai marché financier pour l'impact positif. Cette

plateforme est basée (1) sur la mise en relation contractuelle entre des investisseurs / sponsors qui financent et des entreprises forestières capables de mettre en œuvre des actions ayant des impacts positifs et (2) sur la valorisation de l'image d'une société (qui peut représenter 25% de sa valeur). Cette relation prend la forme d'un contrat qui règle la question de propriété.

La question de l'«**additionnalité**» **entre la certification et les PSE** a été posée. En général, l'additionnalité ne s'applique pas systématiquement aux demandes faites dans le cadre de la procédure des services environnementaux FSC (STD 30 006). Les marchés des crédits-carbone vérifiés sont plus stricts. Une suggestion largement partagée serait de se baser sur un niveau de référence « business as usual » d'une entreprise non certifiée ou dite conventionnelle, plutôt qu'au niveau certification de gestion durable, pour ne pas risquer de pénaliser les entreprises déjà certifiées qui auront déjà investi, et créer des opportunités d'inciter de nouvelles entreprises par la compensation des coûts de certification grâce aux revenus des SE.

Il ressort la nécessité de poursuivre cette réflexion sur les PSE et **valoriser autrement que par le bois les services apportés par les gestionnaires forestiers certifiés**, et approfondir la piste de la solution Venturexpert, tout en travaillant sur les points bloquants et les limites/risques (rentabilité des services environnementaux et de bien être et coût de vérification, sur quels outils de vérification s'appuyer, question de l'additionnalité, image des forestiers, etc)

Le **renouvellement des plans d'aménagement (PA)** a aussi fait l'objet de réflexions. En effet, certaines sociétés arrivent bientôt à la fin des premières rotations et des premiers plans d'aménagement. De plus, de nouveaux enjeux sont apparus durant la première rotation qu'il faudra inclure dans la suivante (inclusion des populations locales, problématique des changements climatiques, des plantations/agroforesterie, des problématiques liées à l'agriculture, sécurité alimentaire, opportunité des PSE, etc). Il faut donc **repenser l'aménagement**, tant d'un point de vue technique que sur le rôle du gestionnaire forestier, en évaluant et minimisant les investissements nécessaires. Il a été dit que toute discussion avec l'administration sera très longue, c'est la raison d'être d'anticiper cette situation des maintenant avec l'ensemble des acteurs et partenaires.

Cette session a permis de relever la forte dynamique de la certification dans le Bassin du Congo par l'avènement d'un nouveau système en devenir, ou des nouvelles réglementations qui intègrent la certification comme obligation légale (avec les limites que cela peut comporter). Mais il subsiste toujours la nécessité de valoriser les services et le rôle joués par les **concessionnaires certifiés, qui supportent de plus en plus la responsabilité des enjeux liés aux forêts tropicales** (aménagement forestier, aménagement du territoire, garants des services écosystémiques, inclusion des populations locales, etc).

Le **monde forestier a besoin de se réinventer** en trouvant de nouveaux types d'investisseurs, de financements, en mettant en valeur la forêt dans son ensemble et pas seulement le bois, en trouvant le moyen de récompenser les entreprises vertueuses. Une piste pour cette valorisation sont les PSE, et d'orienter cette approche sur la rémunération de la mise en œuvre d'actions positives réalisée par un forestier dans le cadre « d'un contrat d'impact positif ». Cette réflexion représente un challenge puisque nécessite de chercher d'autres produits que le bois dont le marché est inconnu.

Il est effectivement temps de mener ces réflexions sur des sujets qui pour **beaucoup de thématiques sont en pleine évolution** (plan d'aménagement, rôle du concessionnaire forestier, PSE, etc), et qui nécessitent de repenser le modèle de concession forestière certifiée.

Savoir **restituer la réalité de la vie dans les forêts certifiées** pour la faune, la flore, les habitants et les entreprises... c'est la clé du développement et du financement de ce modèle.

*

Groupe de réflexion - Développer des collaborations avec l'Asie pour agir conjointement sur la gestion durable des forêts tropicales.

Les leaders de cette action sont :

Robert Hunink robert.hunink@bluewin.ch

Benoit Jobbé-Duval benoit.jobbeduval@atibt.org

Pour ce qui est des relations avec la Chine, et après l'introduction de cette session avec un rappel des conclusions du forum de l'ATIBT organisé en octobre 2019 en Chine et l'offre de consolider les relations entre ATIBT et organisations chinoises, une **présentation actualisée de l'initiative Global Green Supply Chain (GGSC) a eu lieu.**

Un projet de financement des importations de bois durable en Chine a également été présenté avec des incitations financières (meilleures conditions de prêt) pour récompenser les opérateurs qui respectent la légalité. Ce **projet Green Supply Chain Facility (GSC Facility)** est probablement une occasion à saisir par les sociétés Fair&Precious, car il ciblera des achats de bois légaux. Il faut faire la promotion des bois certifiés auprès de ce mécanisme.

L'implémentation de l'article 65 de la **nouvelle loi forestière en Chine** a été présentée. Il a été signalé une nouvelle fois que la Chine, du fait de l'importance de son marché, peut être déterminante sur l'évolution de la légalité et de la durabilité de la filière. La nouvelle loi forestière sera fondamentale.

Il est trop tôt pour savoir comment cet article 65 sera mis en œuvre. La NFGA (ministère chinois en charge des forêts) a besoin de soutien dans ce domaine, actuellement en cours au travers d'un programme financé par le Royaume Uni.

L'association CTWPDA a demandé à l'ATIBT un **appui pour mieux comprendre la définition de « bois légal » dans différents pays du bassin du Congo**. Un premier travail doit être rendu par l'ATIBT en novembre. Pour la suite, la **traduction du Timber Trade Portal (TTP)** au chinois a également été évoquée.

La mise en relation d'entreprises chinoises et d'entreprises forestières engagées dans des pratiques durables a été évoqué également.

Enfin, des discussions sont en cours au sein de PPECF pour mettre à la disposition des opérateurs forestiers de bassin du Congo un guide de certification y compris traduit en mandarin.

*

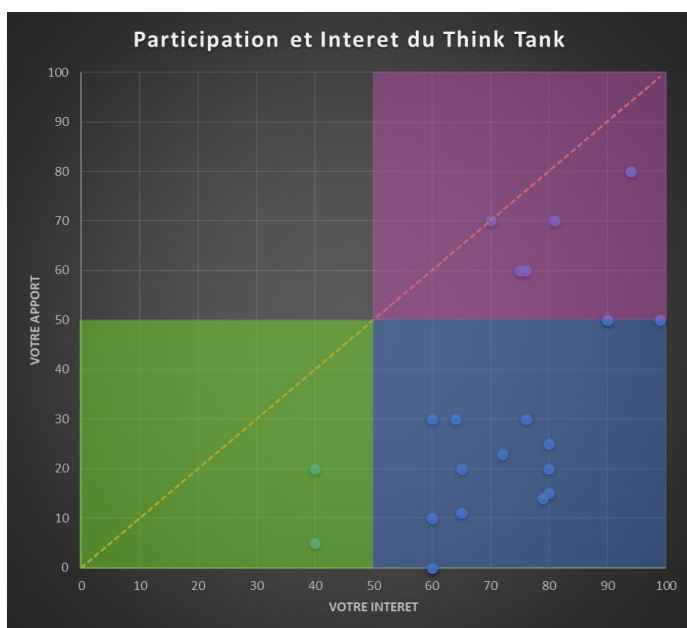
Résultat de l'enquête de satisfaction sur le think tank, suivi de quelques réflexions personnelles du facilitateur.

Le facilitateur du think tank est Claude Garcia claud.garcia@usys.ethz.ch

A la suite du think tank, un questionnaire a été soumis par Claude Garcia aux participants. 22 personnes ont répondu à ce « questionnaire de satisfaction », et ont estimé leur contribution ainsi que ce qu'elles ont retiré du think tank. Cela permet de représenter l'engagement de façon simple. Chaque point est un participant : à l'horizontale le bénéfice estimé tiré de la participation, et à la verticale l'investissement que cela a coûté.

Première observation : tout le monde est en dessous de la diagonale, ce qui traduit une satisfaction générale : on y trouve plus que l'on n'y apporte.

Il y a ensuite 4 types de profils.



En mauve les **contributeurs**, qui s'investissent bcp dans l'organisation et le déroulement des débats. Ce sont aussi ce qui en bénéficient le plus. En bleu, il y a les **bénéficiaires**. Leur contribution est modérée, et ils estiment beaucoup le bénéfice qu'ils en tirent. C'est la catégorie la plus nombreuse, ce qui n'est pas surprenant pour une plateforme de cette nature. En vert, ce sont les **visiteurs**. Ils s'investissent peu, ils y gagnent mais de façon modérée. Seulement deux personnes se retrouvent dans cette position, mais il y a fort à parier que de nombreuses personnes n'ayant pas répondu au questionnaire sont dans cette situation. Enfin, en gris, les **piliers**. Ils

donnent beaucoup et en tirent peu. Personne ne se retrouve dans cette situation. C'est bon signe. Il est possible d'être pilier d'un processus collectif, mais pas de façon prolongée. Les meilleures volontés s'épuisent.

D'une manière générale, Claude Garcia fait une sélection subjective et non exhaustive de **ce qui a le plus interpellé**. Citons (1) **les chiffres avancés pour quantifier l'image d'une entreprise**, (2) **les avancées de F&P**, mais aussi (3) **l'absence des partenaires africains**.

Aussi bien sur le fond que sur la forme, on remarque aussi (4) la prise de conscience partagée par tous, concernant **les enjeux de la filière** ; (5) **l'écart entre les opérateurs certifiés et les autres, qui sont majoritaires, ne cesse de se creuser** ; (6) **la décision de la Chine d'avancer sur la légalité des bois importés**, doublé d'un risque de « conscience verte étatique » donc certains doutent. Nous étions nombreux à réagir sur l'opportunité pour l'UE de financer la transition vers la légalité des partenaires Chinois.

Sur le fond, notre facilitateur retient avec un autre intervenant que la gouvernance et la corruption n'ont pas été des sujets abordés, alors que ces questions semblent affecter de plein fouet l'image négative des bois tropicaux.

Sur le fond aussi, le facilitateur retient personnellement un point, cité-lui aussi par d'autres participants : **une transformation profonde du modèle de la concession commence à se dessiner, elle est annoncée depuis longtemps mais elle se précise.**

Sur la forme, nous avons apprécié de découvrir de nouveaux outils de collaboration en ligne. La diversité des intervenants, des thèmes tout comme une participation élevée ont été des points notables. Les participants ont souvent été également surpris par la fluidité que le format en distanciel permet.

Ce qui nous a le plus manqué se résume en deux points – les interactions directes et informelles, et plus de temps de réflexion, de débat et de discussions contradictoires. Plusieurs ont regretté les nombreux écrans noirs. Pas de doute que la visioconférence...requiert de voir son interlocuteur !

Un troisième point d'importance, déjà signalé plus haut : plus de participation par les collègues africains est nécessaire.

Toujours sur la forme, ce qui a le plus pesé est probablement un agenda trop chargé, avec beaucoup de présentations, parfois trop longues, au détriment du temps de la réflexion déjà cité.

Le facilitateur a été personnellement interpellé par l'abattement dont certains font état devant la complexité croissante de la profession, et la frustration de ne pas voir de dégager un chemin.

Au final, nous demandons à reconduire l'exercice de la réunion numérique, mais Claude Garcia déconseille personnellement les formats hybrides. Enfin, nous avons tenu à saluer les organisateurs ainsi que le modérateur.

Une dernière réflexion : devant la diversité des thèmes à aborder et des fronts à faire avancer, comment l'ATIBT compte-t-elle s'organiser ?

Ci-dessous, une analyse personnelle de Claude Garcia :

*« En tant que modérateur, j'ai à la fois le privilège d'être au premier rang pour vous écouter, mais aussi la difficulté à prendre du recul – difficile d'écouter attentivement et de réfléchir à la signification de ce qui est dit en même temps. Puisque l'ATIBT m'offre l'opportunité de partager mes réflexions, je retiens pour ma part en plus de tout ce qui a été dit précédemment, un élément qui m'a souvent permis de faire le tri dans les nombreux thèmes et points abordés. Les trois dimensions qui nous intéressent, celle de la **profitabilité**, de la **légalité**, et de la **durabilité** permettent déjà de faire la part des choses, et représenter par exemple le cas de figure présenté par Sylvie Gourlet Fleury lors du meeting à Shangai. Alors que pour certains la légalité est le premier pas vers la durabilité, ma collègue du CIRAD mettait l'accent sur le fait que la loi peut parfaitement contenir des dispositions contraires à la reconstitution des écosystèmes.*

Garder ces diagrammes en tête peut nous aider à ne pas prendre des éléments contingents pour des vérités absolues. Malheureusement, la complexité explose de façon exponentielle et rajouter une 4ème dimension – ici les critères de la certification, ne revient pas à tracer un cercle supplémentaire – comme j'ai pu le faire pendant les discussions. On passe de 7 à 15 cas de figure possible. Une 5ème dimension (les droits des population autochtones par exemple) rend rapidement l'exercice impossible pour des personnes normales !

Il faut donc s'armer d'outils pour ne pas se noyer dans cette complexité – comme les comptables ont développé des abaques. Partager ce genre de grilles de lecture peut apporter plus de clarté dans les débats que vous souhaitez tenir ».

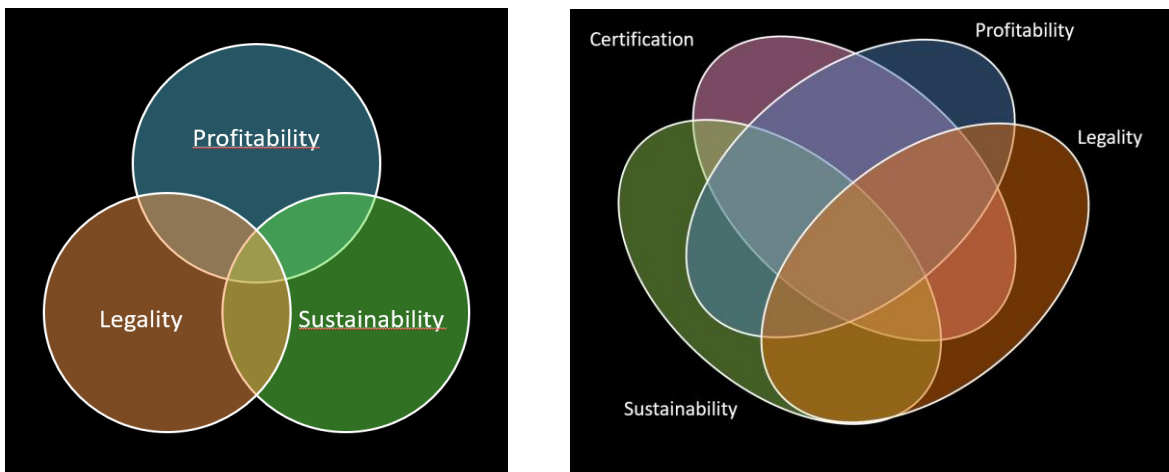


Figure 2 : Espaces des solutions à 3 dimensions (profitabilité, légalité, durabilité) et à 4 dimensions (certification). La combinatoire explique comment les cas de figure possibles se multiplient. Garder ce schéma en tête peut éviter des quiproquos.

Conclusion.

Le think tank va continuer à fonctionner comme plateforme collaborative, alternant les temps d'échange, les temps d'information et les temps de construction collective et de décision. Que vous soyez plutôt visiteur, bénéficiaire ou contributeur, nous vous invitons à continuer l'engagement, et pourquoi pas à changer parfois de rôle.

Différentes actions vont à présent devoir être menées compte tenu des orientations issues des échanges. L'augmentation des sujets traités imposera de marquer des priorités.

Au-delà des projets actuellement en cours mentionnés auparavant, un travail collectif est à mener pour réfléchir à **l'avenir des plans d'aménagement**, ou encore la **décision de la CEMAC d'interdire l'exportation de grumes sujets** que l'ATIBT doit porter.

Bien d'autres actions doivent être entreprises, en particulier celle qui consiste à indiquer à court terme à certains acheteurs publics européens que le **bannissement du bois tropical en soi lors d'achats publics n'est pas compréhensible**, à l'heure où la gestion durable des forêts, l'emploi dans le bassin du Congo, comme l'avenir des communautés rurales sont des priorités. La création de **kits appels d'offres** serait également une piste à suivre. Enfin, une meilleure **implémentation du RBUE** est jugée urgente par de nombreux participants et fera l'objet d'une communication prochaine avec l'UE.

N'hésitez pas à diffuser et à commenter ce document, dans l'attente de notre prochaine rencontre.

Pour contacter l'équipe ATIBT:

Direction générale, sec. Conseil scientifique : benoit.jobbeduval@atibt.org

Sec. Commission matériau bois : jean.gérard@cirad.fr

Sec. Commission forêt-industrie : jacqueline.vandepol@atibt.org

Sec. Commission certification : caroline.duhesme@atibt.org

Sec. Commission formation : elise.mazeyrac@atibt.org

Coordination projets et actions de communication : camille.renard@atibt.org